LE RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 04 novembre 2023

L'assemblée générale ordinaire du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR s'est tenue, salle André JALLET, au PECH DE GOURBIÈRE le samedi 04 novembre 2023 à 15h00.

Sur les cent cinquante-six adhérents, membres de l'association et à jour de leurs cotisations, soixante-dix étaient présents ou représentés par un pouvoir. Le président du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR, Olivier DU PELOUX, souhaite la bienvenue aux participants.

Il remercie les invités présents :

- Monsieur Serge GAY, président de l'AMAR, hôte du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR.
- Monsieur Jean-Claude FOUCHE, maire de LANZAC et vice-président de CAUVALDOR.
- Madame Caroline MEY-FAU, maire de MIERS, conseillère départementale et vice-présidente de CAUVALDOR.
- Le docteur Thomas DROZDZ de la société M2I BIOCONTROL.
- Monsieur Damien TUPINIER de la société BEEKUBE, présent en visio conférence.
- Madame Sandrine RIVIERE, présidente du GEOC.

Il excuse les invités, empêchés d'assister :

- Monsieur Denis JUBERT, directeur de l'établissement du PECH DE GOURBIERE.
- Madame Pascale MAUBREY, vice-présidente de l'AMAR.
- Monsieur Michel ALIBERT vice-président de la caisse régionale NORD MIDI-PYRENEES du CREDIT AGRICOLE.
- Monsieur Fabrice CORDONNIER du cabinet d'expertise comptable SOGOREC.
- Les représentants de la société ANDROS, des établissements LECLERC SOUILLAC, GRAMAT, BIARS et SAINT CERE et les responsables du magasin ICKO BRIVE.

Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux adhérents présents dans la salle et remercie ceux qui ont permis que cette assemblée générale se déroule dans les meilleures conditions.

Il remercie vivement tous les adhérents qui, tout au long de l'année, s'investissent pour que le RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR puisse vivre.

Il rappelle au souvenir de tous Roger NAUDINAT, disparu récemment.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, le président :

- Rappelle que l'article 10 des statuts n'exige pas de quorum pour la validité de celle-ci et que les décisions sont prises à la majorité des adhérents présents ou représentés.
- Déclare que l'assemblée générale ordinaire du samedi 4 novembre 2023 peut valablement délibérer et ce conformément aux statuts de l'association.

L'assemblée générale débute à 15h00. Le président présente le rapport moral et d'activité ainsi que les objectifs 2023/2024 avec l'aide de Maïtine BERGOUNIOUX pour les achats groupés, Laure BELLON pour la charte qualité. Le trésorier Michel MADELAIN présente le rapport financier.

1 : Rapport moral et d'activités, objectifs 2023/2024

1.1. Intervention de Damien Tupinier (BEEKUBE)

En visio conférence, Damien TUPINIER intervient après une introduction d'Eric DELACOURT en charge du projet. Il présente sa société avec laquelle le RER a signé un contrat de partenariat privilégié pour développer une application de numérisation des ruchers. Cette application est destinée au grand public mais le RER aura une version adaptée à ses besoins, notamment un module destiné à la selection et l'élevage de reines.

Ce projet a pu voir le jour grâce à une subvention du FDVA d'un montant de 10 000 EUR.

OP

1.2 : ***État des adhérents***

A ce jour 156 adhérents dont 29 nouvelles adhésions pour l'exercice. On observe de plus en plus de jeunes actifs et de pluriactifs mais le taux d'abandon des nouveaux reste élevé *(40%)*

A ce jour une dizaine de nouveaux adhérents sont déjà inscrits. Il est rappelé que devenir apiculteur nécessite une forte implication.

1.3 : ***Le rucher***

Une bonne progression de notre rucher puisqu'à la mise en hivernage 2023 nous aurons :

- 59 colonies sur 2 sites *(rucher-école + LA BORIE D'IMBERT)* dont 30 ruchettes 6 cadres.
- 13 colonies dans les LECLERC GRAMAT et SOUILLAC et ANDROS

Soit un total de 72 colonies, fortes, saines et avec 76% de reines 2023 issues de notre élevage.

Le soutien d'ANDROS nous permet de financer du temps de travail au rucher. Sur notre exercice, 444 heures d'intervention ont été effectuées par Mathieu BOSCUS, Laurent CAUCHOIX et Alexandre LAQUIEZE.

Objectifs 2023/2024 :

- Une trentaine de colonies en production.
- Augmenter les ventes aux adhérents d'essaims hivernés sur 6 cadres au printemps 2024.
- Montée en puissance de l'élevage de reines.
- Améliorer encore la lutte contre le varroa.

1.4 : ***La lutte contre le varroa***

Au RER, la lutte contre cet acarien qui affaiblit les colonies est une priorité. Depuis l'arrêt complet des traitement chimiques *(amitraze & tau-fluvalinate),* il y a sept ans, cette lutte se fait par l'emploi de méthodes biotechniques :

- L'acide oxalique, un acide organique biocompatible *(sublimation & LAO)*
- L'encagement estival des reines *(cages SCALVINI)*

80% des colonies ont un suivi régulier du taux d'infestation avec le test VPH/100 AB et le comptage des chutes naturelles de varroas hors saison, avec des résultats probants .

Trois années de suivi des taux d'infestation en varroa

Année	VPH/AB en %			Chutes naturelles var/jour	
	Sortie hivernage	Avant traitement estival	Après traitement estival	Avant traitement hivernal	Après traitement hivernal
2021	0,1	1,6	1,5	3,2	0,4
2022	1,9	5,7	1,4	2,6	0,3
2023	0	1,7	3,0*	-	-

**40 colonies, soit 79%, présentent un taux d'infestation de 1%, en dessous du seuil préconisé.*
11 colonies, soit 21%, présentent un taux d'infestation anormal de 10%, sans explication possible.

Objectifs 2023/2024 :

- Un minimum de pertes
- Suivi régulier du taux d'infestation en varroa avec 3 contrôles du VPH /AB sur un minimum de 80% de nos colonies Dadant 10 cadres et 2 contrôles hivernaux des chutes naturelles.
- Généralisation des tests C02.
- Fabrication des LAO.
- Essais de retrait du couvain hivernal, compte tenu des non-arrêts de ponte des reines.

OP

1.5 : L'élevage de reines

Une année mitigée : nous avons suffisamment produit de reines pour les besoins du rucher mais nous n'avons pas pu proposer des reines fécondées aux adhérents.

Notre système de production associant une éleveuse type CLOAKE horizontal, une couveuse, des MINI+ et des divisibles productrices de cadrons constitue un outil efficace, bien adapté à nos contraintes.

L'achat d'une couveuse nous apporté de la simplification dans le cycle d'élevage et augmenté sa fiabilité.

Nous constatons les résultats du travail de sélection massale mené depuis quatre ans. Le suivi des lignées mères se fait sur plus de six générations.

Objectifs 2023/2024:

- Amélioration de la conduite des éleveuses et des nucleis.
- Sélection des souches *(voies femelles et mâles)* avec BEEKUBE *(modulation des critères en fonction des objectifs individuels)*
- Mutualisation de souches remarquables.
- Des reines fécondées pour nos adhérents.

1.6 : La récolte du miel

- 140 kg en deux récoltes pour 12 ruches en production, soit 11 kg/ruche.
- 50 kg de miel remis à l'association des résidents du Pech de Gourbière.

1.7 : La formation

Cette année, nous vous avons proposé :

- 23 séances les samedis, dont :
  - 3 cours théoriques.
  - 2 journées de formation.
  - 16 séances au rucher dont 2 consacrées à la récolte.
  - 2 séances initiation Warré & kenyane.
- 59 séances les lundis et vendredis qui remportent un franc succès.

Des ajustements pour 2023/2024

- Suppression de séances le samedi en juillet & août.
- Renforcement des cours théoriques
  - Cristallisation des miels *(Stéphane Marliac)* le 06 janvier
- Reconduction d'une formation « analyse sensorielle » le 03 décembre.
- Maintien des deux ½ séances d'initiation aux ruches Warré & kenyanes
- Les lundis et vendredis ouverts à tous.

1.8 : Les achats groupés

Tout en veillant à la qualité et à l'origine des produits proposés, ces achats groupés permettent aux adhérents de bénéficier de prix compétitifs sur de nombreux consommables du rucher.

Pour notre exercice 2022/2023 la valeur totale de ces achats groupés s'est élevée à 24 941 EUR, en hausse de 52 % par rapport à l'exercice précédent.

Achats groupés 2022/2023 : les quantités

Nourrissement des colonies			**Conditionnement du miel**	
Sirop	Candi	Pattie	Pots	Capsules
4 700 kg	4 100 kg	150 kg	15 000 un	13 800 un

La nouveauté cette année a été l'achat de cadres de hausses et corps filés *(1 000 cadres)*

OP

104 adhérents ont participé aux achats groupés, avec un panier moyen de 240 € qui leur a permis une économie de 20% sur les prix de détail; un montant à rapprocher de la cotisation de base demandée.

Merci aux bénévoles qui ont consacré plus de 500 heures à l'organisation et à la réussite de ces achats groupés.

1.9 : Le miel APICULTEUR DU RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

La marque a été déposée à l'INPI en mars 2022.

La mutualisation des miels des adhérents sous l'étiquette « Apiculteur du Rucher École de Rocamadour » fonctionne depuis 2018. Ce service est proposé à tous les adhérents fournissant un minimum de 20 kg de miel ; y est adossée la charte « qualité-miel » à laquelle chaque apporteur doit adhérer. Les adhérents sont réglés directement par les magasins ; le RER prélève un droit d'étiquette.

Pour l'exercice 2022/2023 ces ventes mutualisées ont représenté 1 365 kg, en hausse de 27% par rapport à 2021/2022.

Objectifs 2023/2024 :

De plus en plus d'adhérents désirent participer et la capacité d'écoulement des quatre LECLERC sera vite atteinte. Il faut réfléchir à un élargissement de la gamme des produits proposés *(par exemple : bonbons au miel)* et envisager d'autres points de vente ou modes de vente *(site web ?)*

La volonté de développer cette activité collective existe-t-elle? Si oui, il est nécessaire de se prendre en main. Dans tous les cas le collectif rend plus fort.

1.10 : Prêts de matériels

- C'est en partie grâce aux dons de nos mécènes que les adhérents du RER peuvent bénéficier de ces prêts gratuits de matériels.
- Un système de réservation en ligne qui fonctionne bien.
- Chacun se doit de veiller au bon entretien et au respect des règles d'emprunt.

1.11 : La charte qualité

- La charte qualité-miel « Apiculteur du Rucher Ecole de Rocamadour » fixe et garantit la qualité des miels produits par des adhérents du Rucher École de Rocamadour, mais aussi leurs bonnes pratiques apicoles.
- Elle définit les règles et les conditions leur permettant l'obtention et l'utilisation de la marque « Apiculteur du Rucher École de Rocamadour».
- 54 adhérents sont signataires de la charte qualité-miel.

Objectifs 2023/2024

- Augmentation du nombre de signataires de la charte.

1.12: Le mécénat

Cette année a confirmé le soutien fidèle et durable de nos grands mécènes avec la signature de conventions annuelles de mécénat. Nos mécènes nous permettent de dispenser un enseignement de haute-qualité, adapté aux évolutions de l'apiculture.

Nous les remercions vivement pour la confiance qu'ils nous témoignent, le soutien financier et matériel qu'ils nous apportent. Nous n'oublions pas que le premier de nos mécènes est LE PECH DE GOURBIÈRE depuis plus de 30 ans.

Une page de dons en ligne, via HELLOA ASSO, a été créé sur le site. Elle cible les dons de particuliers.

1.13 : Actions extérieures

- Intervention en milieu scolaire : école de Prudhomat
- Intervention au CEA à Gramat.

OP

- Participation aux Apifolies d'Alvignac.
- Foire de Bétaille
- « Fête des jardins » à Gourdon.
- Salon avicole de Souillac.

Des personnalités reçues au rucher

- Huguette TIEGNA, députée du LOT et Laëtitia SAINT-PAUL, députée du Maine-et-Loire et présidente du groupe d'études « Eau et Biodiversité » à l'Assemblée Nationale.
- Des élus et responsables de CAUVALDOR
- Des élus de la commune de ROCAMADOUR

1.14 : Les outils de communication

Notre site est avant tout un outil au service des adhérents qui leur permet d'accéder à :

- De nombreux articles techniques et liens vers de la documentation scientifique.
- L'agenda des séances et le calendrier des rendez-vous des lundis et vendredis.
- Les réservations en ligne des matériels.
- L'accès aux balances OPTIBEE permettant le suivi en temps réel de trois de nos colonies.
- L'espace adhérents et ses nombreuses informations internes, publications techniques, documentation, vidéos et liens mais aussi des petites annonces, encore trop peu utilisées.
- La page SOS ESSAIM qui permet à tout adhérent d'être géolocalisé et identifié en tant que «cueilleur d'essaim»

Mais c'est aussi la vitrine du RER et sa consultation est en progression constante.

- Sur l'année 7 500 utilisateurs, représentant 10 500 sessions pour 50 000 pages vues.

Viennent également compléter cet outil :

- Une page Facebook.
- Une page HelloAsso.

Objectifs 2023/2024

- Plus de volontaires qui renforceront l'équipe «communication», pour améliorer et alimenter ces outils, rédiger des articles, prendre des photos, des vidéos et les travailler et assurer une veille technique et scientifique

1.15 : Déclaration des ruches

Il est rappelé que celle-ci est obligatoire dès la première colonie. Elle s'effectue facilement en ligne, chaque année entre le 01 septembre et le 31 décembre.

1.16 : Projet de bâtiment

Le projet de bâtiment a été présenté lors d'une réunion en septembre 2023. Le coût total du projet est de 366 k€. Deux tranches sont prévues *(coût prévsionnel de la première tranche :193 k€)*.

Pour cette première tranche, l'objectif est de collecter 50 000 euros auprès des adhérentes et adhérents de notre Rucher École, soit 26% du financement de cette première tranche.

Plan de financement 1ère tranche		
Subventions publiques	38 000,00 €	19%
Mécénat	60 000,00 €	31%
Grand public	5 000,00 €	3%
Adhérents	50 000,00 €	26%
Fonds propres	40 000,00 €	21%
TOTAL tranche 1	**193 000,00 €**	**100%**

OP

2 : Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Michel MADELAIN, trésorier, qui donne pour l'exercice clos au 31 août 2023 les précisions et chiffres clés suivants, attestés par le cabinet d'expertise comptable SOGOREC. Une situation financière saine

- Progression des cotisations, +14.50% et des ressources propres *(essaims et marges)* +50%
- Maintien du mécénat et signature d'une convention annuelle avec ANDROS et quatre magasins Leclerc.
- Amélioration de l'excédent d'exploitation *(+21%)*
- Une trésorerie à la hauteur de nos objectifs: couvrir nos besoins en fonds de roulement, une année de dépenses courantes et d'auto financer une part des dépenses liées aux projets de bâtiment.
- Une attention qui doit rester portée sur :
  - La pérennité des cotisations et des ressources propres
  - Le renouvellement des conventions de mécénat qui permettent de financer les prestations extérieures pour l'entretien et la préparation des sessions de formation

Chiffres Clés :

- Résultat net comptable : 17 540 EUR
- Total du bilan : 99 013 EUR
- Trésorerie : 75 824 EUR dont 15 000 EUR affectés
- Subventions, dons et mécénat : 43 663 EUR
- Cotisations : 4 200 EUR
- Evaluation bénévolat : 31 760 EUR soit près de 2 800 heures.
- Prestations rucher : 20 624 EUR

Les comptes annuels certifiés figurent en *Annexe I* de ce procès-verbal.

Attestation d'expert-comptable SOGOREC du 18/10/2023:

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

« Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association ASS RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR pour l'exercice du 01 septembre 2022 au 31 août 2023, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables. A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

A l'issue de nos travaux, nous attestons, sur la base des documents et informations en notre possession, ne pas avoir relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels. »

3. : Interventions des invités

Thomas DRODZ de M2I BIOCONTROL présente les recherches en cours et les avancées concernant la lutte contre le frelon asiatique et le varroa.

Sandrine RIVIERE, présidente du GROUPEMENT DES ÉLEVEURS OVINS DU CAUSSE, le GEOC, fait le point sur le projet APIZ ayant comme objectif la réintroduction du sainfoin dans le Lot.

Damien Tupinier présente le projet BEEKUBE *(voir ci-dessus)*

4. : Renouvellement du conseil d'administration

Est démissionnaire :

- Philippe LABARTHE

OP

Ne souhaitent pas se représenter :

- Guy FRANCOUAL et Bernard MANEIN

Sandrine RIVIERE propose sa candidature au conseil d'administration.

Sont élus depuis 2020 et se représentent à vos suffrages pour un mandat de 3 ans :

- Fabrice POLBOST, Hervé QUENTIN

Sont élus depuis 2021 pour encore 1 an :

- Sylvie ARBELOT, Maïtine BERGOUNIOUX, Karine COSNIER, Philippe GALTIE, Anne-Claire RENARD.

Sont élus depuis 2022 pour encore 2 ans :

- Nicole DE CARVALHO, Hervé DELAUNAY, Olivier DU PELOUX, Jacques GAYDOU, Philippe HEINRICH, Michel MADELAIN, Jean-Paul PICCO.

5. : Vote des résolutions

Résolution n°1 :

- L'assemblée générale prend acte :
  - De la démission de Philippe LABARTHE de son mandat d'administrateur.
  - De la décision de Bernard MANEIN et Guy FRANCOUAL de ne pas renouveler leur mandat arrivant à échéance.
- L'assemblée générale les remercie vivement pour leur engagement passé et futur au sein de l'association.

Résolution n°2 :

- L'assemblée générale décide de renouveler pour 3 ans le mandat des administrateurs suivants :
  - Fabrice POLBOST
  - Herve QUENTIN

Résolution n°3 :

- L'assemblée générale approuve l'élection au conseil d'administration pour un mandat de trois ans de Sandrine RIVIERE.

Résolution n°4 :

- L'assemblée générale approuve le procès verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2022.

Résolution n°5 :

- L'assemblée générale prend acte du rapport moral et d'activité présenté ce jour et l'approuve.

Résolution n°6 :

- L'assemblée générale :
  - Prend acte du rapport financier présenté ce jour et l'approuve.
  - Approuve les comptes pour l'exercice clos au 31 août 2023 et donne quitus aux administrateurs.

Résolution n°7 :

- Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale approuve l'augmentation des cotisations pour l'exercice 2024-2025 :
  - Cotisation de base : 60 €
  - Cotisation de soutien : 180 €

OP

Résolution n°8 :

- L'assemblée générale prend acte de la proposition d'affectation du résultat de 17 540 EUR pour l'exercice clos au 31 août 2023 et décide d'affecter :
  - La somme de 10 000 EUR au compte des réserves constituées pour le financement du bâtiment.
  - La somme de 7 540 EUR au compte de fonds propres sans droit de reprise.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, ces neuf résolutions sont adoptées à l'unanimité.

6 : Questions diverses

Pas de question dans l'assemblée.

7 : Conclusions

Olivier DU PELOUX, président, conclut l'ensemble des interventions en réaffirmant que le RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR est une association en très bonne santé, en pleine croissance, avec de très nombreux projets Grâce aux nombreuses activités et services proposés, chacune et chacun peut y trouver son compte au sein du RER dans esprit de convivialité et de solidarité.

En cultivant une excellence technique qui tire ses adhérents vers le haut, le RER a un véritable engagement éducatif.

Avec ses bénévoles au service des adhérents, des écoles, du grand public et de la collectivité, le RER montre un fort engagement social et sociétal.

En favorisant le développement d'une apiculture pluriactive, la promotion de produits locaux et la mutualisation de moyens, le RER est un acteur du dévelopement économique local.

Enfin, par ses actions en faveur de la défense des pollinisateurs et de leur evironnement, mais aussi en tant qu'observateur privilégié et attentif des évolutions et des pratiques, le RER affiche clairement son engagement environnemental.

Si nos mécènes sont indispensables, nous avons également besoin des compétences et des bonnes volontés de nos adhérents pour une gestion plus collégiale, créatrice d'intelligence collective.

Notre projet de bâtiment sera l'axe principal de nos efforts pour l'année à venir. L'aboutissement de celui-ci permettra au Rucher Ecole de Rocamadour de réaliser pleinement ses ambitions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Un cocktail est ensuite servi préparé par le personnel des cuisines du PECH DE GOURBIERE, remercié chaleureusement par l'ensemble des participants.

Le président :

Olivier DU PELOUX

Le trésorier :

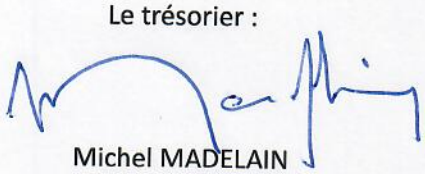

Michel MADELAIN